

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1600**7 novembre 2002****SOMMAIRE**

Acces Soirs International, S.à r.l., Crendal	76779	Centre d'Equitation St. Georges, S.à r.l., Luxembourg	76775
Adage Consulting, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	76763	Cidef S.A.H., Luxembourg	76788
AG Institutional Investments Management Luxembourg, Luxembourg	76786	Cobelpin S.A., Luxembourg	76777
AG Institutional Investments Management Luxembourg, Luxembourg	76786	Comedia S.A.H., Luxembourg	76799
AIG Financial Advisor Services (Europe) S.A., Bertrange	76775	Conception Agencement Européen, S.à r.l.	76783
Airrest S.A., Luxembourg	76791	Confel, S.à r.l., Bergem	76793
Airrest S.A., Luxembourg	76791	Cristallin Invest S.A., Luxembourg	76772
Almeria Luxembourg International, S.à r.l., Münsbach	76773	Cristallin Invest S.A., Luxembourg	76773
Amici Luxembourg, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	76782	Demag Investments, S.à r.l., Luxembourg	76764
Arab Investor Funds, Sicav, Senningerberg	76772	E-Connect, S.à r.l., Luxembourg	76794
Argonautas S.A.	76795	Ernst S.A., Luxembourg	76770
Argonautas S.A.	76795	Ernst S.A., Luxembourg	76770
Argonautas S.A.	76796	EurEau Sources Investments S.A., Luxembourg	76791
Argonautas S.A.	76796	Europe Inter Luxembourg Advisory S.A., Luxembourg	76786
Argonautas S.A.	76796	Europe Inter Luxembourg Advisory S.A., Luxembourg	76787
Argonautas S.A.	76796	F.D.Q. 2001 S.A., Luxembourg	76755
Argonautas S.A., Luxembourg	76800	F.D.Q. 2001 S.A., Luxembourg	76756
Art & S, Automotive Technology & Style Holding S.A., Luxembourg	76781	Files & More S.A., Niederanven	76766
Ascenseurs Tecno-Matic S.A., Howald	76792	Finarch, S.à r.l., Contern	76794
Ascenseurs Tecno-Matic S.A., Howald	76792	Fondex Holding S.A., Luxembourg	76790
Atelier Claude Willems, S.à r.l., Fentange	76792	Frazelo Luxembourg International, S.à r.l., Münsbach	76782
B-Lux Steel, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	76779	Generalux, Sicav, Luxembourg	76782
B.E.Lux, S.à r.l., Frisange	76783	Generalux, Sicav, Luxembourg	76785
Ben & Co. Chartering S.A., Luxembourg	76774	Gestabene S.A., Luxembourg	76770
Ben & Co. Chartering S.A., Luxembourg	76775	Gottwald Luxembourg 2 (b), S.à r.l., Luxembourg	76765
Bertophe S.A., Luxembourg	76776	Gras Savoye Luxembourg S.A., Luxembourg	76778
Blad Krauser S.A., Luxembourg	76776	Gras Savoye Luxembourg S.A., Luxembourg	76778
Brahma S.A., Luxembourg	76771	Groupe Assurgarantie Holding S.A., Luxembourg	76797
Bristol S.A., Luxembourg	76763	Hedge Crown Holding S.A., Luxembourg	76762
Bureau Lietaer, S.à r.l., Munsbach	76795	Hoën, S.à r.l., Remich	76794
Buxan Holding S.A., Luxembourg	76798	Holdex Holding S.A., Luxembourg	76790
Bylong S.A., Luxembourg	76776	Idea S.A., Ellange/Mess	76768
Cash Invest Management S.A., Luxembourg	76785	Industrie 2000 S.A. Holding, Luxembourg	76778
Cash Invest Management S.A., Luxembourg	76788	Industrie 2000 S.A. Holding, Luxembourg	76778
Cash Invest, Sicav, Luxembourg	76788		

Instal S.A., Luxembourg.....	76780	Piano S.A., Luxembourg.....	76765
Intégration Financière S.A., Luxembourg.....	76777	Piano S.A., Luxembourg.....	76765
Interassurances Pauly et Lamby S.à r.l. & Co, S.e.c.s.	76773	Realco, S.à r.l., Kayl.	76793
International Gestion, S.à r.l., Luxembourg.....	76781	Ronijo S.C.I., Luxembourg.....	76781
International Trade Consulting Jip, S.à r.l., Luxem- bourg.....	76795	S.L.P., Société Luxembourgeoise de Placements S.A., Luxembourg.....	76774
IT Technology, Sicav, Luxembourg.....	76783	Sarasin Multi Label, Sicav, Luxembourg.....	76787
IT Technology, Sicav, Luxembourg.....	76783	Seilux Holding Company S.A., Luxembourg.....	76763
Lasmo (MP) Limited, S.à r.l., Luxembourg.....	76799	Seilux Holding Company S.A., Luxembourg.....	76764
Linethy Invest S.A.H., Luxembourg.....	76790	Serrurerie Bouchart Marc, S.à r.l., Keispelt.....	76793
Linethy Invest S.A.H., Luxembourg.....	76800	Shrewsbury Holding S.A., Luxembourg.....	76771
M.V.S.F. S.A., Luxembourg.....	76777	Simone S.A.H., Luxembourg.....	76764
Maintenance S.A., Munsbach.....	76793	Simone S.A.H., Luxembourg.....	76764
Maintenance S.A., Munsbach.....	76795	Sober International S.A., Luxembourg.....	76784
Marex Holding S.A., Luxembourg.....	76790	Société d'Alimentation Anc. Edmond Muller, S.à r.l., Strassen.....	76782
MB Maintenance, S.à r.l., Mersch.....	76799	Solex Holding S.A., Luxembourg.....	76789
Monument Resources International Limited, S.à r.l., Luxembourg.....	76799	Tank Reinsurance S.A., Luxembourg.....	76792
Monument Resources (Taiwan) Limited, S.à r.l., Luxembourg.....	76798	Tecnomatix Technologies Holding S.A., Luxem- bourg.....	76776
Monument Resources (Caspian) Limited, S.à r.l., Luxembourg.....	76798	TMF Sicav, Luxembourg.....	76788
N.I.C. Building Service, S.à r.l., Luxembourg.....	76777	TMF Sicav, Luxembourg.....	76788
Natalys, S.à r.l., Luxembourg.....	76797	Toiture Kieffer Arsène, S.à r.l., Schifflange.....	76794
New Fast Mail, S.à r.l., Bertrange.....	76798	Tram S.A., Luxembourg.....	76774
Nico Magazines S.A., Luxembourg.....	76758	Tutti Frutti S.A., Luxembourg.....	76793
Nico Magazines S.A., Luxembourg.....	76762	Ultracalor Commercial S.A., Senningerberg.....	76754
Nomex Holding S.A., Luxembourg.....	76789	V.S.P.L. S.C.I., Esch-sur-Alzette.....	76756
Orex Holding S.A., Luxembourg.....	76789	VA Lontano Travel Services, S.à r.l., Luxem- bourg.....	76777
Partogest S.A.H., Luxembourg.....	76797	VA2F S.A., Luxembourg.....	76781
Partogest S.A.H., Luxembourg.....	76800	VMR Fund Management S.A., Luxembourg.....	76784
Parvina S.A.H., Luxembourg.....	76771	W.W.C. Inc. S.A., Luxembourg.....	76776
Parvina S.A.H., Luxembourg.....	76771	WZI-Finanz S.A., Luxembourg.....	76784
Peinture Kox, S.à r.l., Remich.....	76794	Xavimar S.A., Luxembourg.....	76780
Phantex Holding S.A., Luxembourg.....	76789	Xavimar S.A., Luxembourg.....	76780

ULTRACALOR COMMERCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1259 Senningerberg, Z.I. Breedewues.

R. C. Luxembourg B 6.632.

Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2002

Les Actionnaires de la société ULTRACALOR COMMERCIAL, réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 7 mai 2002 au siège social, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- Sont nommés Administrateurs pour une période d'une année, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2002:

* Madame Caroline Lamesch-Kieffer, sans état particulier demeurant à L-8333 Olm

* Monsieur Claude Lamesch, mécanicien, demeurant à L-8333 Olm

* Monsieur Nicolas Kieffer, ingénieur, demeurant à L-6944 Niederanven

* Monsieur Mike Sergonne, étudiant, demeurant à L-6944 Niederanven

- Les Administrateurs ainsi nommés déclarent accepter leur mandat. Monsieur Claude Lamesch est reconduit dans son poste d'Administrateur-Délégué de la société pour une durée d'un an.

- De même, est nommée Commissaire aux Comptes pour une période d'une année, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2002:

LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

- Le Commissaire aux Comptes ainsi nommé déclare accepter son mandat.

Senningerberg, le 7 mai 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2002, vol. 574, fol. 73, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(72767/503/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

F.D.Q. 2001 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 84.439.

L'an deux mille deux, le neuf septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné, agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme F.D.Q 2001 S.A., ayant son siège social à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite le 21 novembre 2001 au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 84.439, constituée suivant acte reçu le 25 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 378 du 8 mars 2002 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 1.900 (mille neuf cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont préalablement été informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 400.000,- (quatre cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.900.000,- (un million neuf cent mille euros) à EUR 2.300.000,- (deux millions trois cent mille euros) par l'émission de 400 (quatre cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 400.000,- (quatre cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.900.000,- (un million neuf cent mille euros) à EUR 2.300.000,- (deux millions trois cent mille euros) par l'émission de 400 (quatre cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, par apport en numéraire.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre la souscription des 400 (quatre cents) actions nouvelles par la société suivante, le deuxième actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel:

Souscripteur

1.- F.D.V. HOLDING S.A. (398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg) quatre cents nouvelles actions 400

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur prédésigné, représenté par Monsieur Patrick Van Hees, prénommé, en vertu des procurations dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 400 (quatre cents) actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 400.000,- (quatre cent mille euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 2.300.000,- (deux millions trois cent mille euros) divisé en 2.300 (deux mille trois cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille quatre cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2002, vol. 136S, fol. 30, case 12. – Reçu 4.000 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2002.

J. Elvinger.

(70028/211/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2002.

F.D.Q. 2001 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 84.439.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

Notaire

(70029/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2002.

V.S.P.L. S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 50, boulevard Kennedy.

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-six août.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange/Attert.

Ont comparu:

1. Monsieur Michel Charles Trierweiler, pharmacien, né le 26 mars 1960 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 50, boulevard Kennedy,

ici représenté par Monsieur Jean-Claude Eugène Nicolas Steffen qui déclare représenter Monsieur Michel Charles Trierweiler en vertu d'un mandat verbal et se porter pour autant que de besoin fort pour son mandat,

2. Monsieur Jean-Claude Eugène Nicolas Steffen, huissier de justice, né le 13 juillet 1962 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 50, boulevard Kennedy.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la gestion d'immeubles ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.

Art. 2. La société prend la dénomination de V.S.P.L. S.C.I., société civile immobilière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à L-4170 Esch-sur-Alzette, 50, boulevard Kennedy.

Il pourra être transféré en toute autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,00) représenté par cent (100) parts d'intérêts d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

Elles ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Michel Charles Trierweiler, prénommé, cinquante parts sociales 50

2. Monsieur Jean-Claude Eugène Nicolas Steffen, prénommé, cinquante parts sociales 50

Total: cent parts sociales 100

Le capital social a été intégralement libéré comme suit:

Monsieur Michel Charles Trierweiler et Monsieur Jean-Claude Eugène Nicolas Steffen, prénommés, ont apporté chacun la somme de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,00) en espèces.

Art. 6. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

La cession de parts entre vifs ou la transmission pour cause de mort ne sont soumises à aucune restriction si elles ont lieu au profit d'un autre associé, du conjoint ou de descendants d'associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'accord unanime des associés. Ces derniers, en cas de refus d'agrément, s'obligent à reprendre les parts moyennant paiement de leur valeur, à fixer par voie d'expertise des éléments de l'état de situation.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 11. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2002.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés à moins de dispositions contraires des statuts.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitiers et nu-propriétaires, le droit de vote appartient au nu-propriétaire.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelqu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour sa constitution sont estimés à environ sept cent cinquante euros (EUR 750,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris la résolution suivante:

- Monsieur Michel Charles Trierweiler et Monsieur Jean-Claude Eugène Nicolas Steffen, prénommés, sont nommés gérants pour une durée indéterminée. La société est engagée par la signature individuelle de chacun des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Bergem, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-C. Steffen, M. Lecuit.

Enregistré à Redange, le 28 août 2002, vol. 402, fol. 25, case 7. – Reçu 25 euros.

Le Receveur (signé): Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2002.

M. Lecuit.

(70049/220/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2002.

NICO MAGAZINES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1530 Luxembourg, 39, rue Anatole France.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le six septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois EDITIONS REVUE S.A., établie et ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 2, rue Dicks,

ici dûment représentée par deux membres de son conseil d'administration:

- Monsieur Jean-François Brient, directeur, demeurant à L-1933 Luxembourg, 6, rue Siggy, et

- Monsieur Guy Ludig, directeur, demeurant à L-3326 Crauthem, 13, rue Jean Braun.

2.- La société anonyme de droit luxembourgeois mké S.A., établie et ayant son siège social à L-1530 Luxembourg, 39, rue Anatole France,

ici représentée par Monsieur Mike Koedinger, éditeur, demeurant à L-1930 Luxembourg, 16, avenue de la Liberté, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de NICO MAGAZINES S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'édition, la publication, la gestion, et le développement de titres de presse au Luxembourg et à l'étranger. Elle a notamment pour objet l'édition, la publication et la gestion de titres destinés à un lectorat de jeunes adultes.

La société pourra également exercer toute activité financière, commerciale, industrielle en rapport avec son objet social et de nature à en favoriser le développement.

La société peut également avoir pour activité la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille Euros (100.000,- EUR), divisé en dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à cinq cent mille Euros (500.000,- EUR) par la création et l'émission de quarante mille (40.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte, le Conseil d'administration est généralement autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions que le Conseil d'administration détermine.

Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption sur les actions émises ou sur les options pour souscrire aux actions de la société. Ces droits s'exercent proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun des actionnaires.

Le non-exercice, partiel ou total, par un actionnaire de son droit de préemption ou d'option accroît celui des autres actionnaires pour le montant des actions non acquises par cet actionnaire. Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée (la «Notification de Transfert») en indiquant le nombre d'actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun des actionnaires.

Le non-exercice, partiel ou total, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres actionnaires pour le montant des actions non acquises par cet actionnaire.

En aucun cas, les actions ne seront fractionnées: si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre d'actions sur lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions excédentaires sont attribuées par voie de tirage au sort.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée dans les deux mois de l'envoi de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Le prix à payer pour le transfert de ces actions sera déterminé de commun accord entre l'actionnaire cédant et le ou les actionnaire(s) acquéreur(s), et, à défaut d'accord par un expert-comptable désigné de commun accord par l'actionnaire cédant et le ou les actionnaire(s) acquéreur(s). Dans l'hypothèse où aucun accord ne peut être trouvé sur la désignation d'un expert-comptable, un expert indépendant sera nommé par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg à la requête de l'actionnaire souhaitant céder ses parts. L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Si les actionnaires décident de ne pas exercer leur droit de préemption, l'assemblée générale décidant de l'agrément du ou des cessionnaires proposés devra se tenir au plus tard trois mois après l'envoi des Notifications de Transfert. En cas de non-tenu d'une telle assemblée, le ou les cessionnaires proposés sont présumés avoir reçu l'agrément.

Si l'agrément du ou des cessionnaires proposés est refusé, la société devra racheter et annuler les parts de l'actionnaire souhaitant procéder au transfert. Ce rachat devra s'effectuer au plus tard un mois après la tenue de l'assemblée générale des actionnaires refusant le transfert proposé. Le prix à payer pour le rachat des actions par la société sera déterminé conformément au présent article. Dans l'hypothèse où la société ne dispose pas de fonds suffisants pour pouvoir procéder au rachat des actions conformément au présent article, l'actionnaire souhaitant transférer ses parts peut demander la dissolution de la société.

C. Assemblées générales des actionnaires

Art. 8. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au plus tard dans les quatre (4) mois suivant la fin de l'année sociale, à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg et à la date qui seront fixés dans l'avis de convocation. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

D. Conseil d'administration

Art. 10. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de quatre (4) membres au moins et de huit (8) au plus, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la loi.

Art. 11. Le conseil d'administration choisira en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion, sauf les augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé qui requiert l'approbation unanime des administrateurs. Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société.

Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Les opérations suivantes sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale des actionnaires:

- toute cession de participations détenues par la société;
- toute décision de dissolution et de mise en liquidation de sociétés dans laquelle une participation est détenue;
- tout gage sur des participations détenues par la société ainsi que tout octroi de garanties;
- toute émission d'obligations par la société.

Art. 14. La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement.

Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 15. La société se trouve engagée par la signature conjointe du président du conseil d'administration et de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de tous les administrateurs de la société.

E. Surveillance de la société

Art. 16. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

F. Exercice social - Bénéfices

Art. 17. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 18. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui peuvent être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

H. Modification des statuts

Art. 20. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

I. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois EDITIONS REVUE S.A., établie et ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 2 rue Dicks, cinq mille actions	5.000
2.- La société anonyme de droit luxembourgeois mké S.A., établie et ayant son siège social à L-1530 Luxembourg, 39 rue Anatole France, cinq mille actions	5.000
Total: dix mille actions	10.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de cent mille Euros (100.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et le nombre des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:
 - a) La société anonyme de droit luxembourgeois EDITIONS REVUE S.A., établie et ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 2, rue Dicks.
 - b) Monsieur Mike Koedinger, éditeur, demeurant à L-1930 Luxembourg, 16, avenue de la Liberté.
 - c) Monsieur Aurelio Angius, directeur commercial, demeurant à F-57000 Metz, 29 rue St Jean, (France).
 - d) Monsieur Guy Ludig, directeur, demeurant à L-3326 Crauthem, 13 rue Jean Braun.
- 3.- A été nommé commissaire aux comptes: Monsieur Emmanuel Fleigg, conseiller de direction, demeurant à F-57970 Kuntzig, 41, Grand-rue, (France).
- 4.- Le siège social est établi à L-1530 Luxembourg, 39, rue Anatole France.
- 5.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2003.

6.- L'assemblée générale, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Mike Koedinger, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Brient, Ludig, Koedinger, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 septembre 2002, vol. 520, fol. 11, case 4. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 septembre 2002.

J. Seckler.

(70050/231/254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2002.

NICO MAGAZINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 39, rue Anatole France.

Réunion du conseil d'administration du 6 septembre 2002

Présents: Monsieur Jean-François Brient, représentant d'EDITION REVUE S.A.
Messieurs Aurelio Angius, Mike Koedinger et Guy Ludig.

Ordre du jour:

- 1) Election du Président du Conseil d'Administration.
- 2) Désignation d'un Administrateur-Délégué.
- 3) Pouvoirs.
- 4) Divers.

1) Election du Président du Conseil d'Administration

Monsieur Guy Ludig est élu à l'unanimité Président du Conseil d'Administration.

2) Désignation d'un administrateur-délégué

Monsieur Mike Koedinger est désigné à l'unanimité au poste d'administrateur-délégué.

3) Pouvoirs

Le conseil décide le principe des doubles signatures pour toutes les opérations bancaires, à l'exception des transferts internes.

Il y aura des signatures du type A et du type B.

Les transferts bancaires internes doivent être munis obligatoirement d'une signature du type A.

Les virements, chèques, retraits ou ordres jusqu'à 25.000,- EUR doivent être munies de deux (2) signatures dont une (1) obligatoirement du type A. Les virements, chèques, retraits ou ordres dépassant 25.000,- EUR doivent être munies obligatoirement de deux (2) signatures du type A.

Le pouvoir de signature bancaire du type A est donné au Président et à l'Administrateur-délégué du conseil d'administration, en l'occurrence à Monsieur Guy Ludig et Monsieur Mike Koedinger.

Le pouvoir de signature bancaire du type B est donné à Monsieur Aurelio Angius.

4) Divers

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, la réunion est clôturée à 12.00 heures.

Luxembourg, le 6 septembre 2001.

Signature

Le président du conseil d'administration

Enregistré à Grevenmacher, le 16 septembre 2002, vol. 169, fol. 67, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G.Schlink.

(70051/231/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2002.

HEDGE CROWN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 25.125.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} octobre 2002 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 95, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72488/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

ADAGE CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56, avenue François Clément.

L'an deux mille deux, le trente août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

- Monsieur Edmond Burgraeve, comptable, demeurant à F-57310 Guenange, 6, rue Emile Zola, (France).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée ADAGE CONSULTING, S.à r.l., avec siège social à L-5612 Mondorf-les-Bains, 56, avenue François Clément, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 744 du 15 mai 2002.

- Que le capital social est fixé à treize mille euros (13.000,- EUR), représenté par cent trente (130) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris la résolution suivante:

Unique résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article trois la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet la tenue de comptabilité pour le compte de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signe: E. Burgraeve, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 septembre 2002, vol. 520, fol. 4, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 septembre 2002.

J. Seckler.

(70052/231/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2002.

SEILUX HOLDING COMPANY, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 34.867.

Le bilan au 31 mai 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 97, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2002.

Signature.

(72448/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

BRISTOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 10.637.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} octobre 2002 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 95, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72489/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

SIMONE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 38.110.

Le bilan au 31 mai 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 97, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2002.

Signature.

(72445/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

SIMONE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 38.110.

Le bilan au 31 mai 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 97, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2002.

Signature.

(72447/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

SEILUX HOLDING COMPANY, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 34.867.

Le bilan au 31 mai 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 97, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2002.

Signature.

(72446/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

DEMAG INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 88.830.

Written Resolution of the Shareholder

The undersigned, DEMAG HOLDING, S.à r.l., being the holder of all the shares in issue of DEMAG INVESTMENTS, S.à r.l., hereby:

- Notes articles 189 and article 193 of the Luxembourg law of 10th August 1915.
- Notes, expresses his approval to the text of the proposed resolution, votes in favour of and resolves as follows:
 - «The shareholder of the Company resolves:
 - to approve the Share Pledge Agreement between BAYERISCHE HYPO- UND VEREINSBANK as pledgee and acting as the security agent (the «Security Agent») and DEMAG HOLDING, S.à r.l., as Pledgor on all the shares in issue in the Company held by DEMAG HOLDING, S.à r.l., representing the entire share capital of the Company (the «Shares»);
 - to approve the Security Agent as transferee of the Shares by way of security pursuant to article 114(3)(c) of the Commercial Code pursuant to the Share Pledge Agreement;
 - upon the a sale of the Shares in accordance with clause 11 -Enforcement of the Share Pledge Agreement, to accept as members of the Company the Security Agent and any affiliated company of the Security Agent as shown in the most recent consolidated balance sheet of the Security Agent and any successor or assignee to the Security Agent pursuant to the Share Pledge Agreement and any other purchaser, in case of purchase, acquisition, appropriation or attribution of the Shares in any way (including as the result of public auction) upon the enforcement of the pledge;
 - to authorise and instruct the Company, any manager of the Company, M^e Stéphane Hadet, M^e Pit Reckinger and M^e Toïnon Hoss, each acting alone with full power of substitution, to inscribe the transfer by way of security of the Shares of the Company to the Pledge in the members' register of the Company as well as to any formalities in relation therewith.

Signed on 24 September, 2002.

DEMAG INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 98, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72465/260/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

GOTTWALD LUXEMBOURG 2 (b), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 88.869.

Written Resolution of the Shareholder

The undersigned, DEMAG INVESTMENTS, S.à r.l., being the holder of all the shares in issue of GOTTWALD LUXEMBOURG 2 (b), S.à r.l., hereby:

- Notes articles 189 and article 193 of the Luxembourg law of 10th August 1915.
- Notes, expresses his approval to the text of the proposed resolution, votes in favour of and resolves as follows:
«The shareholder of the Company resolves:
 - to approve the Share Pledge Agreement between BAYERISCHE HYPO- UND VEREINSBANK as pledgee and acting as the security agent (the «Security Agent») and DEMAG INVESTMENTS, S.à r.l., as Pledgor on all the shares in issue in the Company held by DEMAG INVESTMENTS, S.à r.l., representing the entire share capital of the Company (the «Shares»);
 - to approve the Security Agent as transferee of the Shares by way of security pursuant to article 114(3)(c) of the Commercial Code pursuant to the Share Pledge Agreement;
 - upon the a sale of the Shares in accordance with clause 11 -Enforcement of the Share Pledge Agreement, to accept as members of the Company the Security Agent and any affiliated company of the Security Agent as shown in the most recent consolidated balance sheet of the Security Agent and any successor or assignee to the Security Agent pursuant to the Share Pledge Agreement and any other purchaser, in case of purchase, acquisition, appropriation or attribution of the Shares in any way (including as the result of public auction) upon the enforcement of the pledge;
 - to authorise and instruct the Company, any manager of the Company, M^e Stéphane Hadet, M^e Pit Reckinger and M^e Toinon Hoss, each acting alone with full power of substitution, to inscribe the transfer by way of security of the Shares of the Company to the Pledge in the members' register of the Company as well as to any formalities in relation therewith.

Signed on 24 September, 2002.

DEMAG INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 98, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72464/260/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

PIANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 68.280.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2002, vol. 574, fol. 89, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour le compte de PIANO S.A.

FIDUPLAN S.A.

(72524/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

PIANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 68.280.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 23 juillet 2002 à Luxembourg

L'assemblée générale approuve le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001 clôturant avec un bénéfice de LUF 185.892,- décide de le reporter à nouveau.

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance. L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de 3 ans jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2005.

Pour extrait conforme

FIDUPLAN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2002, vol. 574, fol. 89, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72525/752/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

FILES & MORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le dix-sept septembre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Ont comparu:

1.- Monsieur Jörg Moeser, administrateur-délégué, demeurant à D-60487 Francfort-sur-Main (Allemagne), Sophienstrasse 115,

2.- INTERPAGOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance,

représentée par son gérant unique Monsieur Guy Pauly, agent général d'assurances, demeurant à L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg,

3.- Monsieur Paul Jost, directeur de société, demeurant à L-1815 Luxembourg, 210, rue d'Itzig,

4.- Monsieur Patrick Jost, directeur de société, demeurant à L-6911 Roodt-sur-Syre, 33, rue de Mensdorf,

5.- Monsieur Romain Crelot, directeur de société, demeurant à L-3583 Dudelange, 19, rue des Mouleurs,

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société Anonyme sous la dénomination de FILES & MORE S.A.

Le siège social est établi à Niederanven.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'affaires.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (€ 31,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros des actions dont la cession est demandée, et les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés. Dans les huit jours de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et par les soins du conseil d'administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préférence doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée dans les deux mois de la réception de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Les actions ne peuvent être cédées entre vifs à des non-actionnaires qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des actionnaires représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les actions ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-actionnaires que moyennant l'agrément des propriétaires d'actions représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, le consentement n'est pas requis lorsque ces actions sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant, et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Le refus d'agrément doit être notifié par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'actionnaire cédant. Celui-ci peut alors obliger ses co-actionnaires à acheter ou à faire acheter les actions dont la cession est envisagée.

La valeur d'une action est fixée chaque année lors de l'assemblée générale ordinaire.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué qui dispose dans tous les cas d'un droit de co-signature obligatoire, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille deux.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération.

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Jörg Moeser, prénommé, quatre cent vingt actions	420
2.- INTERPAGOS, S.à r.l., prénommée, quatre-vingt-dix-sept actions	97
3.- Monsieur Paul Jost, prénommé, cent soixante et une actions	161
4.- Monsieur Patrick Jost, prénommé, cent soixante et une actions	161
5.- Monsieur Romain Crelot, prénommé, cent soixante et une actions	161
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Jörg Moeser, prénommé,
- b) Monsieur Paul Jost, prénommé,
- c) Monsieur Patrick Jost, prénommé.
- d) Monsieur Karl-Heinz Moeser, agent de change, demeurant à Francfort-sur-Main.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille six.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes: LUX-AUDIT S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille six.

3.- Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Jörg Moeser, prénommé.

4. - Le siège social est établi à L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

Dont acte, fait et passe a Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux représentants des comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Moeser, G. Pauly, P. Jost, P. Jost, R. Crelot, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2002, vol. 14CS, fol. 50, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2002.

E. Schlessner.

(72478/227/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

IDEIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ellange/Mess, 35B, rue des Trois Cantons.

STATUTS

L'an deux mille deux, le douze septembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Madame Bourgeois Peggy, épouse Bonnenberger, employée privée, demeurant F-54560 Audun Le Roman, 10, rue du Vieux Moulin,

2) Monsieur Bonnenberger David, employé privé, demeurant F-54560 Audun Le Roman, 10, rue du Vieux Moulin.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme, qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de IDEIA S.A.

La société aura son siège social à Ellange/Mess. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune du siège social par simple décision du Conseil d'Administration.

Il pourra par ailleurs être transféré en dehors de la commune du siège social par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet le commerce d'articles cadeaux et d'articles publicitaires, sous la désignation de l'enseigne commerciale MISTER GADGET, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société pourra par ailleurs faire tout ce qui peut contribuer de quelque façon que ce soit à la réalisation de son objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) Euros, divisé en mille (1.000) actions de trente et un (31,-) Euros chacune, intégralement libérées.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions suivant les conditions fixées par la loi.

En cas de cession d'action entre vifs et/ou pour cause de décès, les actionnaires disposent d'un droit de préemption des actions au prix de trente et un (31,-) Euros chacune.

Les conditions du droit de préemption sont à définir dans une assemblée ultérieure.

La présente disposition lie les ayants droits ou ayants cause des actionnaires cédants, respectivement décédés.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax et courrier électronique étant admis. Chaque administrateur peut donner mandat à l'un ou l'autre des administrateurs de la société pour le représenter au conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Art. 6. La gestion journalière des affaires de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion, pourront être déléguées par le conseil d'administration à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. La personne ainsi désignée portera le titre d'administrateur-délégué.

Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle du responsable technique ou la seule signature d'administrateur-délégué ou de toute personne à qui un tel pouvoir sera conféré par le conseil d'administration.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration sera autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi.

Art. 9. L'année sociale commencera le 1^{er} janvier pour se finir le 31 décembre de chaque année avec une exception pour le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution pour se finir le 31 décembre 2002.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quinze juin de chaque année, sauf un dimanche et un jour férié, et pour la première fois en 2003.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Souscription et libération du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Bonnemberger David, préqualifié	400 actions
2) Madame Bourgeois Peggy, épouse Bonnemberger, préqualifiée	600 actions
Total:	1.000 actions

Les actions ont été libérées à 100% par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,-) Euros, se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents (1.800) Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et, immédiatement après la constitution de la société, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires aux comptes à 1.

2.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Bonnemberger David, employé privé, demeurant F-54560 Audun Le Roman, 10, rue du Vieux Moulin,

b) Monsieur Wagner Pascal, employé privé, demeurant L-9169 Mertzig, 21, rue de Colmar-Berg,

c) Madame Bourgeois Peggy, épouse Bonnemberger, employée privée, demeurant F-54560 Audun Le Roman, 10, rue du Vieux Moulin.

3.- L'assemblée générale des actionnaires autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société à l'un de ses membres.

4.- Est nommée administrateur déléguée, Madame Bourgeois Peggy, épouse Bonnemberger, précitée, avec pleins pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

5.- Est nommée responsable technique Madame Bourgeois Peggy, épouse Bonnemberger, précitée.

6.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: Madame Bomal Fabienne, employée privée, demeurant L-4964 Clemency, 5, Chemin d'Arlon.

7.- Le siège social de la société est fixé à L-3961 Ehlinge/Mess, 35B, rue des 3 Cantons.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Bourgeois, D. Bonnemberger, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 septembre 2002, vol. 880, fol. 96, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 26 septembre 2002.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(72484/207/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

ERNST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 37.756.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 95, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice	EUR	2.313,03
- Résultats reportés	EUR	(114.216,54)
- Report à nouveau	EUR	(111.903,51)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2002.

Signature.

(72485/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

ERNST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 37.756.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 17 septembre 2002 que:
L'adresse du siège social a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 95, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72486/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

GESTABENE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 83.602.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2002, vol. 574, fol. 89, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour ordre

Etude A. Lorang

Signature

(72492/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

76771

BRAHMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 40.816.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} octobre 2002 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 95, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72490/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

SHREWSBURY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 60.382.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} octobre 2002 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 95, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72491/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

PARVINA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.746.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2002, vol. 574, fol. 86, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2002.

Signature.

(72494/307/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

PARVINA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.746.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société PARVINA S.A., tenue le 5 septembre 2001, enregistré à Luxembourg le 30 septembre 2002, volume 574, folio 86, case 10, qu'ont été nommés administrateurs:

1. Monsieur Georges Philippe
2. Monsieur Nives Zanotto
3. Monsieur Eduardo Varela

et commissaire aux comptes: EXAM AG, 1, Postfach, CH-8039 Zürich,
pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'exercice 2007,

déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2002.

Pour la société

Signature

(72495/307/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

ARAB INVESTOR FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 60.866.

Le bilan au 31 décembre 2001 et le compte de pertes pour la période du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001 ont été enregistrés à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 95, case 4, et ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2002

L'Assemblée donne quitus aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant l'année sociale se terminant au 31 décembre 2001.

L'Assemblée décide de réélire M. Hirsham Al Sheikh et M. Jeremy Lewis et M. Shukri H. Al-Bakri en tant que directeur.

Les Administrateurs sont élus pour une période de un an et leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2003 statuant sur les comptes au 31 décembre 2002.

La résolution est prise de réélire PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., pour la même période que les administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARAB INVESTOR FUNDS

Signatures

(72496/032/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

CRISTALLIN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 75.861.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 31 juillet 2002

1) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg, 5, rue Emile Bian à Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

2) L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs, en remplacement de Messieurs Patrick Rochas, Pierre Modoux et Paul Aeby, dont les mandats sont échus:

- Monsieur Alex Schmitt, demeurant à Luxembourg;
- Madame Corinne Philippe, demeurant à Luxembourg;
- Madame Chantal Keereman, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, Monsieur Lex Benoy, expert-comptable, ayant pour adresse professionnelle 13, rue Jean Bertholet, L-1223 Luxembourg, en remplacement de la société MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) S.A., dont le mandat est échu.

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 98, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72498/636/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

CRISTALLIN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 75.861.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 31 juillet 2002

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs, en remplacement de Messieurs Patrick Rochas, Pierre Modoux et Paul Aeby, dont les mandats sont échus:

- Monsieur Alex Schmitt, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg;
- Madame Corinne Philippe, juriste, demeurant à Luxembourg;
- Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, M. Lex Benoy, expert-comptable ayant pour adresse professionnelle, 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en remplacement de la société MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG), dont le mandat est échu.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2002.

P. Rochas
Administrateur

(72499/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

CRISTALLIN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 75.861.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 31 juillet 2002

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs, en remplacement de Messieurs Patrick Rochas, Pierre Modoux et Paul Aeby, dont les mandats sont échus:

- Monsieur Alex Schmitt, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg;
- Madame Corinne Philippe, juriste, demeurant à Luxembourg;
- Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, M. Lex Benoy, expert-comptable ayant pour adresse professionnelle, 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en remplacement de la société MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG), dont le mandat est échu.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2002.

P. Rochas
Administrateur

(72500/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

INTERASSURANCES PAULY ET LAMBY S.à r.l. & Co, Société en commandite simple.

R. C. Luxembourg B 46.126.

Suite à une cession de parts, les associés se présentent comme suit:

- INTERASSURANCE PAULY & LAMBY, S.à r.l.	2 parts
- INTERPAGOS, S.à r.l.	49 parts
- Monsieur Jacques Lamby	49 parts
Total:	100 parts

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2002, vol. 574, fol. 88, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72501/607/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

ALMERIA LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,-.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 84.321.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales datée du 30 septembre 2002 que ADVENT RHEIN CHEMIE (CAYMAN) L.P., ayant son siège social à P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands et dûment représentée par son seul General Partner ADVENT RHEIN CHEMIE (CAYMAN) LTD., ayant son siège social à P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands, est dorénavant associé unique de la société ALMERIA LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l.

Munsbach, le 1^{er} octobre 2002.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 94, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72543/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

TRAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 51.658.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

(72506/226/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

S.L.P., SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 36.977.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

(72507/226/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

BEN & CO. CHARTERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 72.582.

L'an deux mille deux, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BEN & CO. CHARTERING S.A., avec siège social à L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 72.582, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 39 du 12 janvier 2000.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Dione Mamadou, comptable, demeurant à Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sonia Ouizougoun, employée privée, demeurant à Yutz (France),

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Mireille Herbrand, comptable, demeurant à Luxembourg, Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent mille euros (EUR 100.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital de cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,-) pour le porter de cent mille Euros (EUR 100.000,-) à six cent cinquante mille euros (EUR 650.000,-) par conversion de la créance de l'actionnaire;

2) Modification afférente de l'article 5, 1^{er} alinéa des statuts;

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,-) pour le porter de cent mille euros (EUR 100.000,-) à six cent cinquante mille euros (EUR 650.000,-) par conversion à due concurrence de la créance que l'actionnaire unique la société ARMADA VENTURES CORPORATION a à l'encontre de BEN & CO CHARTERING S.A.

Cette augmentation de capital est réalisée sans émission d'actions nouvelles. La créance est valorisée à la valeur nominale.

L'apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch établi conformément aux articles 26-1 (2) et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Un exemplaire de ce rapport reste annexé aux présentes.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Conclusions:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins à l'augmentation de la valeur nominale des actions en circulation.»

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à six cent cinquante mille euros (EUR 650.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de six cent cinquante euros (EUR 650,-) chacune.»

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sonia Ouizougoun, D. Mamadou, M. Herbrand, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 septembre 2002, vol. 882, fol. 15, case 12. – Reçu 5.500 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} octobre 2002.

F. Kessler.

(72508/219/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

BEN & CO. CHARTERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 72.582.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, en date du 18 septembre 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} octobre 2002.

F. Kessler.

(72509/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

**AIG FINANCIAL ADVISOR SERVICES (EUROPE) S.A., Société Anonyme,
(anc. AIG ASSET MANAGEMENT INTERNATIONAL (EUROPE) S.A.).**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10, Z.I. Bourmicht.

R. C. Luxembourg B 81.732.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

J. Elvinger.

(72510/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

CENTRE D'EQUITATION ST. GEORGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2410 Luxembourg, rue de Reckenthal.

R. C. Luxembourg B 71.087.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2002, vol. 574, fol. 89, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour le compte de CENTRE D'EQUITATION ST. GEORGES, S.à r.l.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(72528/752/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

W.W.C. INC. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 68.299.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

J. Elvinger.

(72511/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

BYLONG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 55.282.

—
Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

(72512/226/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

BLAD KRAUSER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 40.238.

—
Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

(72513/226/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

BERTOPHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 41.269.

—
Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

(72514/226/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

TECNOMATIX TECHNOLOGIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 30.388.

—
RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans un acte d'assemblée générale extraordinaire, reçu par son ministère, en date du 24 octobre 2001, enregistré à Grevenmacher, le 7 novembre 2001, vol. 516, fol. 4, case 3, pour compte de la société TECNOMATIX TECHNOLOGIES HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, (R.C. Luxembourg section B numéro 30.388):

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

Dans l'exposé préliminaire de la société, il faut lire:

«et pour la dernière fois en date du 7 décembre 1992, publié au Mémorial C numéro 107 du 10 mars 1993.»

Junglinster, le 26 septembre 2002.

J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} octobre 2002, vol. 169, fol. 72, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(72523/231/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

INTEGRATION FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 48.248.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

(72515/226/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

M.V.S.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 51.649.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

(72516/226/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

COBELPIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 41.075.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

(72521/226/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

VA LONTANO TRAVEL SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.
R. C. Luxembourg B 66.912.

Constituée par-devant Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Bonnevoie, en date du 29 octobre 1998, acte publié au Mémorial C numéro 13 du 11 janvier 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 19 juillet 1999, acte publié au Mémorial C numéro 771 du 16 octobre 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 30 mars 2000, acte publié au Mémorial C numéro 550 du 2 août 2000.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2002, vol. 574, fol. 69, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour VA LONTANO TRAVEL SERVICES, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signature

(72531/537/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

N.I.C. BUILDING SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 2-4, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 29.729.

La société anonyme RONINVEST S.A., établie et ayant son siège social à L-8009 Strassen, 37, route d'Arlon, est devenue l'associée unique possédant les 310 parts sociales de la société N.I.C. BUILDING SERVICE, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2002, vol. 574, fol. 83, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(72536/202/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

INDUSTRIE 2000 S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 33.734.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2002, vol. 574, fol. 89, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour le compte de INDUSTRIE 2000 S.A. HOLDING
FIDUPLAN S.A.

(72526/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

INDUSTRIE 2000 S.A. HOLDING, Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
H. R. Luxemburg B 33.734.

*Auszug aus dem Bericht über die ordentliche Generalversammlung der Aktionäre über das Geschäftsjahr 2001
in Luxemburg, am 20. Juni 2002*

Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2001 werden gutgeheissen.

Der Verlust über EUR 1.524,25 für das Jahr 2001 wird auf neue Rechnung vorgetragen.

Für gleichlautenden Auszug
FIDUPLAN S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2002, vol. 574, fol. 89, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72527/752/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

GRAS SAVOYE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 148-152, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 24.558.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch, et maintenant à Hesperange, en date du 1^{er} juillet 1986, acte publié au Mémorial C numéro 279 du 2 octobre 1986, modifié par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch, en date du 18 juin 2001, acte publié au Mémorial C numéro 1209 du 21 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2002, vol. 574, fol. 69, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GRAS SAVOYE LUXEMBOURG S.A.
KPMG Experts Comptables
Signature

(72529/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

GRAS SAVOYE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 148-152, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 24.558.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch, et maintenant à Hesperange, en date du 1^{er} juillet 1986, acte publié au Mémorial C numéro 279 du 2 octobre 1986, modifié par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch, en date du 18 juin 2001, acte publié au Mémorial C numéro 1209 du 21 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2002, vol. 574, fol. 69, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GRAS SAVOYE LUXEMBOURG S.A.
KPMG Experts Comptables
Signature

(72530/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

B-LUX STEEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 2, avenue des Bains.

R. C. Luxembourg B 76.154.

Constituée par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 7 juin 2000, acte publié au Mémorial C numéro 721 du 4 octobre 2000, modifiée par acte sous seing privé en date du 3 septembre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C numéro 289 du 21 février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2002, vol. 574, fol. 75, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour B-LUX STEEL, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signature

(72532/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

ACCES SOIRS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R. C. Luxembourg B 60.730.

L'an deux mille deux, le douze septembre.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

Monsieur Guy Paternoster, juriste, demeurant à B-7070 Le Roeulx, 18, Chaussée de Soignies, lequel comparant, a exposé au notaire:

- que la société ACCES SOIRS INTERNATIONAL, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 10 septembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 688 du 8 décembre 1997,

- qu'elle est inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 60.730;

- qu'elle a un capital de cent mille (500.000,-) francs luxembourgeois divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille (5.000,-) francs luxembourgeois chacune,

- que le comparant est seul et unique associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée ACCES SOIRS INTERNATIONAL, S.à r.l., avec siège social à L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel,

Ensuite le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-9743 Crendal, Maison 14, bureau 86, et de modifier l'article 2 première phrase des statuts comme suit:

«**Art. 2. Première phrase.** Le siège de la société est établi à Crendal.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'adapter la monnaie d'expression du capital social de 500.000,- LUF en euros, faisant après conversion 12.394,68EUR (cours de conversion 1,- euro = 40,3399 francs luxembourgeois).

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), moyennant versements en espèces d'un montant total de cent cinq euros trente-deux cents (105,32 EUR) et de fixer la valeur de la part sociale à cent vingt-cinq euros (125,- EUR).

Libération

La libération a eu lieu par l'associé unique moyennant versements en espèces sur un compte bancaire de la société, de sorte que la somme de cent cinq euros trente-deux cents (105,32,-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Quatrième résolution

Ensuite de la conversion et de l'augmentation du capital social ci-avant, l'associé unique décide d'adapter l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées et souscrites par l'associé unique Monsieur Guy Paternoster, juriste, demeurant à B-7070 Le Roeulx, 18, Chaussée de Soignies.»

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 650,- EUR.

Fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Paternoster, M. Decker.

Enregistré à Wiltz, le 16 septembre 2002, vol. 317, fol. 26, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Wiltz, le 20 septembre 2002.

M. Decker.

517/241/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

INSTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 14.780.

Constituée par-devant Maître Tom Metzler, alors notaire de résidence à Redange-sur-Attert, le 15 décembre 1976, acte publié au Mémorial C numéro 24 du 28 janvier 1977; statuts modifiés le 19 mars 1980 suivant acte reçu par le même notaire alors de résidence à Dudelange, publié au Mémorial C numéro 137 du 2 juillet 1980, modifiés le 24 juillet 1990 suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange, publié au Mémorial C numéro 25 du 28 janvier 1991. Le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé le 29 mai 2001, publié par extrait au Mémorial C numéro 22 du 4 janvier 2002.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2002, vol. 574, fol. 75, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INSTAL S.A.

KPMG Experts Comptables

Signature

(72533/537/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

XAVIMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

—
EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 20 septembre 2002 reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch-sur-Alzette, enregistré à Esch-sur-Alzette en date du 24 septembre 2002:

- L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société a décidé, à l'unanimité des voix, de nommer aux fonctions de commissaire-vérificateur: Monsieur Jules Roebben, réviseur d'entreprises, demeurant à B-Schoten, qui accepte, et lui donne mission d'examiner les documents et comptes remis par le liquidateur à la disposition de l'assemblée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 septembre 2002.

A. Biel

Notaire

(72534/203/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

XAVIMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 20 septembre 2002 reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch-sur-Alzette, enregistré à Esch-sur-Alzette en date du 24 septembre 2002:

- L'assemblée a décidé, à l'unanimité des voix, que les archives et documents de la société resteront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à Luxembourg, 42, rue de Clausen.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 septembre 2002.

A. Biel

Notaire

(72535/203/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

INTERNATIONAL GESTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 33.787.

Les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2002, vol. 574, fol. 83, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(72537/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

RONIJO, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 août 2002, les associés ont décidé à l'unanimité de ce qui suit:

1. L'article 2 des statuts est modifié comme suit: «La société a pour objet l'acquisition, la construction et la gestion d'un ou plusieurs immeubles, tant au Luxembourg, qu'à l'étranger, à l'exclusion de toute activité commerciale.»

2. A l'article 14 des statuts est ajouté: «Sont nommés gérants avec les pouvoirs plus amplement définis ci-après, Monsieur Robert Ripinger et Madame Nicole Wanderscheidt.»

3. Le siège social de la société est transféré à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, de sorte que l'article 4 des statuts est modifié comme suit: «Le siège social de la société est établi à Luxembourg; il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance de la société».

4. La société pourra être valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants, conformément à l'article 14 des statuts.

Toutefois, pour tout paiement en-dessous de EUR 10.000,- (dix mille euros), la signature d'un seul gérant sera suffisante.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2002, vol. 574, fol. 83, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72538/502/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

ART & S, AUTOMOTIVE TECHNOLOGY & STYLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 71.876.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 23 septembre 2002 que le Conseil d'Administration se compose comme suit:

1. Monsieur Robert Becker, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg

2. Monsieur Claude Cahen, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg

3. Monsieur Gernot Kos, expert-comptable, demeurant à Moutfort.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2002, vol. 574, fol. 83, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72539/502/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

VA2F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Luxembourg, 80, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 49.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 23 septembre 2002, vol. 574, fol. 59, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(72544/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

AMICI LUXEMBOURG, S.a r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 28, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 53.409.

Constituée par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 1995, acte publié au Mémorial C n° 117 du 7 mars 1996.

—
Le bilan au 31 janvier 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2002, vol. 574, fol. 69, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AMICI LUXEMBOURG S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signature

(72540/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

SOCIETE D'ALIMENTATION ANC. EDMOND MULLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 252, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 15.736.

Constituée par-devant M^e Tony Neumann, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 janvier 1957, acte publié au Mémorial C n° 10 du 19 février 1957, modifiée par acte sous seing privé en date du 10 octobre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 500 du 29 mars 2002.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2002, vol. 574, fol. 84, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE D'ALIMENTATION ANC. EDMOND MULLER, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(72541/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

FRAZELO LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,-.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 84.070.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales datée du 30 septembre 2002 que ALMERIA LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach est dorénavant associé unique de la société FRAZELO LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l.

Münsbach, le 1^{er} octobre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 94, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72542/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

GENERALUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 25.819.

—
Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 98, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2002.

Pour GENERALUX

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

D. Lambert / A. Laube

(72564/004/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

B.E.LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5750 Frisange, rue de Mondorf.

R. C. Luxembourg B 41.660.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 30 septembre 2002, vol. 574, fol. 84, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(72545/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

IT TECHNOLOGY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 70.453.

—
Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2002, vol. 574, fol. 75, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2002.

Pour IT TECHNOLOGY

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Director / Fondé de Pouvoir

(72546/034/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

IT TECHNOLOGY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 70.453.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 24 septembre 2002

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de reporter le résultat de l'exercice social clôturé au 30 juin 2002;
2. de réélire Madame Muriel Faure, Messieurs Benoît Flamant, Pierre Chavy, Jean-Michel Gelhay et Christopher Mission, la société RAYMOND JAMES ASSET MANAGEMENT INTERNATIONAL - Paris (représentée par Messieurs Emmanuel Laussinotte et Serge Chayenko) et le GROUPE AZUR GMF - Paris (représenté par Monsieur Philippe Setbon) en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2003;
3. de réélire KPMG AUDIT en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2003.

Luxembourg, le 25 septembre 2002.

Pour IT TECHNOLOGY

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Director / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2002, vol. 574, fol. 75, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72547/034/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

CONCEPTION AGENCEMENT EUROPEEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 81.416.

—
Le siège social de la société CONCEPTION AGENCEMENT EUROPEEN, S.à r.l., au 32, rue du Curé, L-1368 Luxembourg a été dénoncé avec effet au 1^{er} octobre 2002.

Luxembourg, le 30 septembre 2002.

K. Groke.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2002, vol. 574, fol. 91, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72549/999/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

WZI-FINANZ S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-1140 Luxemburg, 47, route d'Arlon.
H. R. Luxemburg B 35.874.

Der Vorsteher des Handelsregisters wird gebeten, folgende Eintragung im Handelsregister vorzunehmen:

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 7. März 2001

Der erste und der vierte Absatz des Artikel 5 der Satzung werden wie folgt abgeändert:

Erster Absatz

«Das Gesellschaftskapital beträgt zwei Millionen achthundertvierundachtzigtausend euro (EUR 2.884.000,-) eingeteilt in fünftausendsechshundert (5.600) Aktien mit einem Nennwert von je fünfhundertfünfzehn euro (EUR 515,-).»

Vierter Absatz

«Genehmigtes Kapital: das Gesellschaftskapital kann auf fünfundzwanzig Millionen fünfhundertvierundvierzigtausend euro (EUR 25.544.000,-) heraufgesetzt werden durch die Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien, deren Nennwert fünfhundertfünfzehn euro (EUR 515,-) beträgt.»

Als Anlage in Kopie beigefügt.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 7. März 2001, enregistré et déposé le 19 septembre 2002 et le 24 septembre 2002, respectivement.

Luxemburg, den 24. September 2002.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2002, vol. 574, fol. 79, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72548/511/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

VMR FUND MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-2951 Luxemburg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxemburg B 70.415.

Auszug der Beschlüsse der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 28. Juni 2002

Am 28. Juni 2002 fasste die Generalversammlung folgende Beschlüsse:

Der Wirtschaftsprüfer ANDERSEN S.C. ist abberufen und entlastet worden. Zum neuen Wirtschaftsprüfer ist PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre im Jahr 2003 einberufen worden.

Luxemburg, den 23. September 2002.

Für gleichlautenden Auszug

Für VMR FUND MANAGEMENT S.A.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 98, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72556/004/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

SOBER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxemburg, 6, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxemburg B 74.370.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 30 août 2002

1) Maître Pierre Metzler demeurant à L-2320 Luxemburg, 69, boulevard de la Pétrusse a été nommé administrateur en remplacement de Maître Lynn Spielmann.

2) Le mandat des administrateurs Maître Albert Wildgen, demeurant à L-2320 Luxemburg, 69, boulevard de la Pétrusse et de Maître François Brouxel demeurant à la même adresse, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 25 septembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 96, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72559/280/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

CASH INVEST MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 29.197.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 3 mai 2002

En date du 3 mai 2002, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- D'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2001 de la manière suivante:

Bénéfice de l'exercice	48.336,62 EUR
Report exercice précédent.	28.411,44 EUR
Résultat à affecter	76.748,06 EUR
Affectation à la Réserve Légale.	- 0,00 EUR
Distribution dividende	- 0,00 EUR
A reporter.	76.748,06 EUR

- De renouveler les mandats de Madame Anja Mackelberg, Messieurs Philippe Soumoy, Hervé Noël, Christian Vanden Bremt, Loris Di Vora et Patrick Verlee en qualité d'Administrateur de la SICAV pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2003.

- De reconduire le mandat de ARTHUR ANDERSEN en qualité de Commissaire aux Comptes, pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2003.

Luxembourg, le 13 septembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CASH INVEST MANAGEMENT S.A.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 98, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72552/004/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

GENERALLUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 25.819.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18 septembre 2002

En date du 18 septembre 2002, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

* De procéder au paiement des dividendes suivants:

- EUR 0,19 par action aux détenteurs d'actions de distribution du compartiment MULTICURRENCY

- USD 0,66 par action aux détenteurs d'actions de distribution du compartiment USD

- EUR 0,29 par action aux détenteurs d'actions de distribution du compartiment EURO

- USD 0,31 par action aux détenteurs d'actions de distribution du compartiment CORPORATE HIGH YIELD

- JPY 10,- par action aux détenteurs d'actions de distribution du compartiment JPY

- CHF 0,16 par action aux détenteurs d'actions de distribution du compartiment CHF

par action de distribution en circulation en date du 18 septembre 2002. Les titres sont cotés ex-coupon le 19 septembre 2002. Les dividendes seront payables à partir du 27 septembre 2002.

Le paiement des dividendes sera effectué sur présentation du coupon N° 34 pour les actions au porteur et par chèque pour les actions nominatives;

* de réélire en qualité d'administrateur pour une durée d'un an venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2003 ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et soient entrés en fonction: Messieurs Paul Wolff, Yves Wagner, Jean-Luc Gavray, Marc Hentgen, Jean Thill et Marc Bayot.

* de réélire PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2003 ou jusqu'à ce que leur successeur ait été élu et soit entré en fonction.

Luxembourg, le 20 septembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GENERALLUX

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

D. Lambert / A. Laube

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 98, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72555/004/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

AG INSTITUTIONAL INVESTMENTS MANAGEMENT LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 67.456.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2002

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

3. Elle donne décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leurs mandats durant l'année financière se terminant au 31 décembre 2001.

4. Elle accepte la démission, en tant qu'administrateur, de Monsieur Pierre Detournay, actée par Conseil d'Administration du 31 juillet 2001 et ratifie la décision de ce même Conseil de pourvoir à son remplacement en nommant Monsieur Jacques Bofferding en tant que nouvel administrateur.

Elle accepte la démission, en tant qu'administrateur, de Monsieur Philippe Lhoest, actée par Conseil d'Administration du 8 janvier 2002 et ratifie la décision de ce même Conseil de pourvoir à son remplacement en nommant Madame Dorothee Fassiau en tant que nouvel administrateur.

Elle ratifie la décision du Conseil d'administration du 8 janvier 2002 actant le remplacement de Messieurs Koenraad Boersje et Dirk De Batselier provisoirement reporté suivant résolution du Conseil d'Administration du 23 mars 2001, en nommant Messieurs William Van Impe et Denis Gallet en tant que nouveaux administrateurs.

Elle nomme Monsieur Serge Delvigne en tant que nouvel administrateur pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2003.

Elle reconduit les mandats de Messieurs William Van Impe, Jacques Bofferding, Gaëtan Delvaux de Fenffe, Denis Gallet, Marc Higny, Paul Mestag, Dorothee Fassiau pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2003.

Elle réélit la société PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2003.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AG INSTITUTIONAL INVESTMENTS MANAGEMENT LUXEMBOURG

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

D. Lambert / C. Omphalius

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 98, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72560/004/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

AG INSTITUTIONAL INVESTMENTS MANAGEMENT LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 67.456.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 98, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour AG INSTITUTIONAL INVESTMENTS MANAGEMENT LUXEMBOURG

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

D. Lambert / C. Omphalius

(72562/004/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

EUROPE INTER LUXEMBOURG ADVISORY, Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 31.389.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 98, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2002.

Pour EUROPE INTER LUXEMBOURG ADVISORY S.A.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(72565/004/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

TMF SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.905.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 26 avril 2002
à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. 50, avenue J.-F. Kennedy à Luxembourg*

En date du 26 avril 2002, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clôturé le 31 décembre 2001; après paiement des dividendes suivants:

TMF SICAV - EURO: 208,15 EUR

TMF SICAV - USD: 198,22 USD

aux actionnaires inscrits au registre à la clôture de 11.30 du 2 mai 2002. La date de mise en paiement étant fixée au 3 mai 2002;

- de renouveler les mandats d'administrateur venant à échéance de Madame Marie-Noëlle de Pembroke, Monsieur Gérard Julian, Madame Nathalie Mamane-Cohen et Monsieur Olivier Roy pour une période de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007;

- de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2002.

Luxembourg, le 13 septembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TMF SICAV

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 98, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72553/004/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

EUROPE INTER LUXEMBOURG ADVISORY, Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 31.389.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 15 avril 2002

En date du 15 avril 2002, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

* De reporter les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

* De renouveler le mandat du réviseur d'entreprise de PricewaterhouseCoopers pour une période d'un an venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2003.

* De renouveler les mandats des administrateurs suivants qui prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2003:

- Monsieur Pierre Detournay,

- Madame Claude Gorce Podolak,

- Monsieur Jacques Laine.

Luxembourg, le 13 septembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EUROPE INTER LUXEMBOURG ADVISORY S.A.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 98, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72554/004/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

SARASIN MULTI LABEL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 76.310.

—
Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 98, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SARASIN MULTI LABEL

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(72569/004/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

TMF SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.905.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 98, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2002.

Pour TMF SICAV

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(72566/004/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

CASH INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 29.196.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 98, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2002.

Pour CASH INVEST

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(72567/004/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

CASH INVEST MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 29.197.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 98, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2002.

Pour CASH INVEST MANAGEMENT S.A.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(72568/004/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

CIDEF S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 10.284.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 avril 2002

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à expiration avec la présente assemblée, l'assemblée a nommé au poste d'administrateurs

- Evelyne Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange, 208, rue des Romains

- Marc Alain Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange, 208, rue des Romains

- IMMOLYS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg

et au poste de commissaire aux comptes

- SAFILUX S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 95, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72601/560/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

SOLEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 72.411.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 24 septembre 2002

1) Le mandat des trois administrateurs Maître Albert Wildgen, Maître Tessa Stocklausen et Maître Pierre Metzler est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

2) Le mandat du commissaire aux comptes, KPMG AUDIT, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 96, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72570/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

OREX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 72.409.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 24 septembre 2002

1) Le mandat des trois administrateurs Maître Albert Wildgen, Maître Tessa Stocklausen et Maître Pierre Metzler est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

2) Le mandat du commissaire aux comptes, KPMG AUDIT, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 96, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72571/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

PHANTEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 72.410.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 24 septembre 2002

1) Le mandat des trois administrateurs Maître Albert Wildgen, Maître Tessa Stocklausen et Maître Pierre Metzler est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

2) Le mandat du commissaire aux comptes, KPMG AUDIT, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 96, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72572/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

NOMEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 72.408.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 24 septembre 2002

1) Le mandat des trois administrateurs Maître Albert Wildgen, Maître Tessa Stocklausen et Maître Pierre Metzler est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

2) Le mandat du commissaire aux comptes, KPMG AUDIT, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 96, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72573/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

MAREX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 72.407.

—
Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 24 septembre 2002

1) Le mandat des trois administrateurs Maître Albert Wildgen, Maître Tessa Stocklausen et Maître Pierre Metzler est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

2) Le mandat du commissaire aux comptes, KPMG AUDIT, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 96, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72574/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

HOLDEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 72.404.

—
Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 24 septembre 2002

1) Le mandat des trois administrateurs Maître Albert Wildgen, Maître Tessa Stocklausen et Maître Pierre Metzler est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

2) Le mandat du commissaire aux comptes, KPMG AUDIT, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 96, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72575/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

FONDEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 72.402.

—
Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 24 septembre 2002

1) Le mandat des trois administrateurs Maître Albert Wildgen, Maître Tessa Stocklausen et Maître Pierre Metzler est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

2) Le mandat du commissaire aux comptes, KPMG AUDIT, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 96, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72576/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

LINETHY INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 56.291.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 21 juin 2002

L'assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sortants.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 95, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72600/560/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

AIRREST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1100 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 26.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 27 septembre 2002, vol. 574, fol. 80, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 avril 2002

«L'assemblée décide de réélire le réviseur DELOITTE & TOUCHE S.A. pour contrôler les comptes annuels de la société au 31 décembre 2001.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2002.

Pour AIRREST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 95, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72578/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

AIRREST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1100 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 26.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 27 septembre 2002, vol. 574, fol. 80, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2002

«Les mandats de tous les administrateurs venant à échéance, l'assemblée générale décide de reconduire les mandats de Messieurs Christian Heinzmann, Jean-Pierre Walesch et Jean-Louis Kremer pour un terme d'une année, venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2003.

L'assemblée décide de réélire le réviseur DELOITTE & TOUCHE S.A. pour contrôler les comptes annuels de la société au 31 décembre 2002.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2002.

Pour AIRREST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 95, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72579/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

EurEau SOURCES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 77.242.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 septembre 2002, vol. 574, fol. 78, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 13 septembre 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur Jean François Liess, demeurant au 2bis, Plateau de Frontenex, CH-1208 Genève, Président;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer;
- Monsieur Philibert Frick, gestionnaire, demeurant à Riencourt, CH-1172 Bougy-Villars.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, avec siège social à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2002.

Signature.

(72627/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

TANK REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 74.221.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 30 septembre 2002, vol. 574, fol. 83, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 31 mai 2002

L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2001.

L'assemblée décide de donner décharge aux Administrateurs et au Réviseur Indépendant pour l'exécution de leur mandat au cours de l'année sociale se terminant au 31 décembre 2001.

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Peter Stigsgaard en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henrik Dehn, de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Peter Hansen et de nommer comme administrateurs Monsieur Henrik Skjoldager, Monsieur John Kristensen, Monsieur Tage Kruse, Monsieur Svend West Hansen, Monsieur Jorgen Wisborg et Monsieur Keld Boeck jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2003.

L'assemblée décide de nommer en tant que Réviseur Indépendant de la société DELOITTE & TOUCHE S.A., dont le mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TANK REINSURANCE S.A.

Signature

(72580/267/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

ATELIER CLAUDE WILLEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 118, route de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 72.231.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 25 septembre 2002, vol. 177, fol. 58, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(72582/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

ASCENSEURS TECNO-MATIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 44, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 50.673.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Remich, le 25 septembre 2002, vol. 177, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(72587/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

ASCENSEURS TECNO-MATIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 44, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 50.673.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 25 septembre 2002, vol. 177, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(72588/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

TUTTI FRUTTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 17, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 61.963.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 25 septembre 2002, vol. 177, fol. 58, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(72583/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

REALCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3616 Kayl, 14, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 40.701.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 25 septembre 2002, vol. 177, fol. 58, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(72585/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

MAINTENANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 55.569.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 25 septembre 2002, vol. 177, fol. 58, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(72586/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

SERRURERIE BOUCHART MARC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8295 Keispelt, 15, rue de Kehlen.
R. C. Luxembourg B 74.083.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 25 septembre 2002, vol. 177, fol. 58, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(72590/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

CONFEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3317 Bergem, 17, Steewee.
R. C. Luxembourg B 78.318.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 25 septembre 2002, vol. 177, fol. 58, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(72591/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

E-CONNECT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 428, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 80.658.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 25 septembre 2002, vol. 177, fol. 58, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(72592/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

FINARCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter.
R. C. Luxembourg B 78.384.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 25 septembre 2002, vol. 177, fol. 58, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(72593/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

HOEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5531 Remich, 16A, route d'Europe.
R. C. Luxembourg B 82.292.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 25 septembre 2002, vol. 177, fol. 58, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(72594/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

TOITURE KIEFFER ARSENE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3841 Schiffflange, 102, rue de Hédange.
R. C. Luxembourg B 82.211.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 25 septembre 2002, vol. 177, fol. 58, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(72596/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

PEINTURE KOX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5552 Remich, 45A, route de Mondorf.
R. C. Luxembourg B 77.259.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 25 septembre 2002, vol. 177, fol. 58, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(72597/820/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

BUREAU LIETAER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 74.501.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 25 septembre 2002, vol. 177, fol. 58, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(72598/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

MAINTENANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 55.569.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2001

Les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

Sont nommés administrateurs pour une nouvelle période de six années:

Madame Josiane Marschal, artiste-peintre, L-6975 Rameldange, 29 am Bounert

Madame Annette Bemtgen, employée privée, L-5333 Moutfort, 22, rue de Pleitrangé

Monsieur Sven Wickler, étudiant, L-6975 Rameldange, 29 am Bounert.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée annuelle qui se tiendra en l'an 2007.

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes pour une nouvelle période de six années, la FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l., avec siège social à L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée annuelle qui se tiendra en l'an 2007.

Munsbach, le 26 juin 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Remich, le 25 septembre 2002, vol. 177, fol. 58, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

(72599/820/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

INTERNATIONAL TRADE CONSULTING JIP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 84.875.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(72616/560/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

ARGONAUTAS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 81.919.

Suite à un courrier du 5 août dernier, LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED démissionne de ses fonctions d'Administrateur de ARGONAUTAS S.A.

La démission prend effet ce jour, le 23 septembre 2002.

Luxembourg, le 23 septembre 2002.

LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2002, vol. 574, fol. 87, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72610/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

ARGONAUTAS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 81.919.

Suite à un courrier du 5 août dernier, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. démissionne de ses fonctions d'Administrateur de ARGONAUTAS S.A.

La démission prend effet ce jour, le 23 septembre 2002.

Luxembourg, le 23 septembre 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2002, vol. 574, fol. 87, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72611/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

ARGONAUTAS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 81.919.

—
Suite à un courrier du 5 août dernier, CITCO LUXEMBOURG S.A. démissionne en qualité d'agent domiciliataire de ARGONAUTAS S.A.

La démission prend effet le 23 septembre 2002.

Luxembourg, le 23 septembre 2002.

CITCO LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2002, vol. 574, fol. 87, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72612/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

ARGONAUTAS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 81.919.

—
Suite à un courrier du 5 août dernier, CAS SERVICES démissionne de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de ARGONAUTAS S.A.

La démission prend effet ce jour, le 23 septembre 2002.

Luxembourg, le 23 septembre 2002.

CAS SERVICES S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2002, vol. 574, fol. 87, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72613/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

ARGONAUTAS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 81.919.

—
Suite à un courrier du 5 août dernier, TCG GESTION S.A. démissionne de ses fonctions d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué de ARGONAUTAS S.A.

La démission prend effet ce jour, le 23 septembre 2002.

Luxembourg, le 23 septembre 2002.

TCG GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2002, vol. 574, fol. 87, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72614/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

ARGONAUTAS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 81.919.

—
Le siège social de la société au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 septembre 2002.

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2002, vol. 574, fol. 87, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72615/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

PARTOGEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 22.090.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 3 juin 2002 à 15.00 heures

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à expiration avec la présente assemblée, l'assemblée a nommé au poste d'administrateurs

- Evelyne Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange, 208, rue des Romains,
- Marc Alain Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange, 208, rue des Romains,
- IMMOLYS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg

et au poste de commissaire aux comptes

- SAFILUX S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 95, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72602/560/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

GROUPE ASSURGARANTIE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 48.785.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 24 septembre 2002

1. L'assemblée a pris connaissance de la démission des administrateurs:

Evelyne Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant à 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange,
Marc Alain Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant à 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange,
C.M.S. SERVICES LTD, Tortola, British Virgin Islands

et nommé en remplacement

M. Thierry Fleming, expert comptable, demeurant à Mamer,

M Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Luxembourg,

M. Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg

qui termineront le mandat des administrateurs démissionnaires sortants.

L'assemblée a pris connaissance de la démission du commissaire aux comptes:

SAFILUX S.A., société anonyme ayant son siège social à 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg

et nommé en remplacement

AUDIEX S.A., 7, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

qui terminera le mandat du commissaire aux comptes sortants.

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes sortant de leur mandat à ce jour.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 574, fol. 100, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72603/560/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

NATALYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 39.348.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2002, vol. 574, fol. 88, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2002.

Signature.

(72631/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

MONUMENT RESOURCES (CASPIAN) LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 85.537.

—
Extrait des Minutes de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique qui s'est tenue extraordinairement le 18 juin 2002

A l'assemblée générale ordinaire de l'Associé unique de MONUMENT RESSOURCES (CASPIAN) Limited, S.à r.l. (la «Société»), tenue extraordinairement, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la nomination de PricewaterhouseCoopers NV en qualité d'auditeur de la société pour les années 2001, 2002 et 2003;
- d'accepter la nomination de M. Ovev Kuliyeu en qualité d'auditeur de la Branche Turquéenistanne pour les années 2001, 2002 et 2003.

Luxembourg, le 26 septembre 2002.

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2002, vol. 574, fol. 90, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(72604/710/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

MONUMENT RESOURCES (TAIWAN) LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 85.538.

—
Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé unique de la société qui s'est tenue extraordinairement le 18 juin 2002

A l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de MONUMENT RESOURCES (TAIWAN) Limited S.à r.l. (la «Société»), tenue extraordinairement il a été décidé comme suit:

- d'accepter la nomination de PricewaterhouseCoopers NV en qualité d'auditeur de la société pour les années 2001, 2002 et 2003.

Luxembourg, le 26 septembre 2002.

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2002, vol. 574, fol. 90, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72605/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

BUXAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 27.304.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 95, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(72617/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

NEW FAST MAIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 9, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 79.810.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2002, vol. 574, fol. 69, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(72632/679/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

LASMO (MP) LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 85.539.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé unique qui s'est tenue extraordinairement le 18 juin 2002

A l'assemblée générale ordinaire de l'Associé unique de LASMO (MP) Limited, Sarl (la «Société»), tenue extraordinairement il a été décidé comme suit:

- d'accepter la nomination de PricewaterhouseCoopers NV en qualité d'auditeur de la société pour les années 2001, 2002 et 2003;

- d'accepter la nomination de Mssrs Ferguson's en qualité d'auditeur de la Branche Pakistanaise pour les années 2001, 2002 et 2003.

Luxembourg, le 26 septembre 2002.

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2002, vol. 574, fol. 90, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72606/710/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

MONUMENT RESOURCES INTERNATIONAL LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 85.540.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé unique de la société qui s'est tenue extraordinairement le 18 juin 2002

A l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de MONUMENT RESOURCES INTERNATIONAL Limited, S.à r.l. (la «Société»), tenue extraordinairement il a été décidé comme suit:

- d'accepter la nomination de PricewaterhouseCoopers NV en qualité d'auditeur de la société pour les années 2001, 2002 et 2003.

Luxembourg, le 26 septembre 2002.

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2002, vol. 574, fol. 90, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72607/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

COMEDIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 54.740.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 95, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(72618/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

MB MAINTENANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7557 Mersch, 31, rue Mies.

R. C. Luxembourg B 65.333.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2002, vol. 574, fol. 69, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(72633/679/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

ARGONAUTAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 81.919.

—
Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société qui s'est tenue extraordinairement le 23 septembre 2002

Aucun actionnaire ne s'est présenté ou fait représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de ARGONAUTAS S.A. («la société»), pour discuter et voter les points suivants portés à l'ordre du jour:

- accepter la démission de LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands en tant qu'Administrateur avec effet immédiat;
- accepter la démission de TCG GESTION S.A., 9, rue Schiller, L-2519, Luxembourg, en tant qu'administrateur et administrateur-délégué, avec effet immédiat;
- accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant qu'administrateur avec effet immédiat;
- donner décharge à l'administrateur et à l'administrateur-délégué;
- nommer trois nouveaux administrateurs, avec effet immédiat;
- accepter la démission de CAS SERVICES SA, 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes, avec effet immédiat;
- donner décharge au commissaire aux comptes;
- nommer un nouveau commissaire aux comptes, avec effet immédiat;
- transférer le siège social de la société, avec effet immédiat;
- divers.

En conséquence, l'assemblée n'a pu valablement être constituée.

Luxembourg, le 23 septembre 2002.

Signature

Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2002, vol. 574, fol. 87, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72608/710/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

LINETHY INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 56.291.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 95, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(72619/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.

PARTOGEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 22.090.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 95, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(72620/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2002.
